

Service de Presse

Rennes, Ville et Métropole

Tél. 02 23 62 22 34

[@Rennes_presse](https://twitter.com/Rennes_presse)

Mardi 2 avril 2019

Solidarité

La Ville de Rennes va créer 100 places d'hébergement d'urgence

Depuis de nombreuses années, la Ville de Rennes intervient en complémentarité de l'Etat, qui en est pourtant responsable, dans le champ de l'hébergement d'urgence, pour qu'aucun enfant ne dorme dans la rue à Rennes. Dispositif Coorus, mobilisation de propriétés communales, chambres d'hôtel : chaque soir, plus de 450 personnes sont directement mises à l'abri par la Ville.

L'engorgement des dispositifs de l'Etat, comme de ceux mis en œuvre par la Ville, appelle la création de places d'hébergement supplémentaires. C'est dans ce contexte que Nathalie Appéré, Maire de Rennes, a annoncé en décembre dernier son intention de créer un Centre d'hébergement d'urgence d'une centaine de places, destiné à accueillir des familles sans solution d'hébergement. Dans le cadre d'un dialogue avec la Préfecture, et malgré l'absence de financement de l'Etat pour ces nouvelles places, la Ville de Rennes va lancer le projet sur le site d'Estrémadure, avec le soutien de Rennes Métropole.

Le site d'Estrémadure appartient à Archipel Habitat. Occupé depuis octobre dernier, il a fait l'objet d'une convention entre l'office HLM et l'association Habitat et Humanisme jusqu'au 31 mars.

Afin de permettre la création de ce nouveau centre d'hébergement, et conformément à ses engagements, la Ville de Rennes a, début 2019, relogé les familles avec enfants qui se trouvaient sur le site d'Estrémadure. Elle appelle désormais l'Etat à assumer ses responsabilités, conformément au droit, et à prendre en charge l'hébergement des personnes isolées qui y demeurent, la convention d'occupation étant arrivée à son terme.

Une fois les locaux libérés, un court programme de travaux sera engagé, afin de transformer l'immeuble en centre d'hébergement d'urgence. L'ouverture est envisagée pour le mois de septembre 2019.